

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ CE QUI SUIT PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM ET
SECRÉTAIRE TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ,

Le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire, tenue le 11 septembre 2023, a adopté
les règlements suivants :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 460-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4
500 000 \$ POUR LES DEMANDES ADMISSIBLES FAITES EN VERTU DU «
PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-PREMIER »**

Le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire, tenue le 12 février 2024, a adopté
le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 485-23 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'APPAREIL
RESPIRATOIRE INDIVIDUEL AUTONOME (APRIA) ET UN EMPRUNT DE 200 000 \$**

Le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire, tenue le 11 mars 2024, a adopté le
règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 486-23 FIXANT LA TARIFICATION DE REFACTURATION
LORS D'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE
TERRITOIRE D'AUTRES MUNICIPALITÉS**

Le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire, tenue le 8 avril 2024, a adopté le
règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 489-24 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 484-23
ADOPTANT LES TAUX DES TAXES DIRECTES POUR TERRAINS VACANTS ET
DIFFÉRENTES MODALITÉS - EXERCICE FINANCIER 2024**

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, 204 rue
Principale à Saint-Urbain-Premier, durant les heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 17^{ème} jour d'avril 2024



Charles Whissell
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Charles Whissell, directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon
serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 17^{ème} jour d'avril 2024
entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^{ème} jour d'avril 2024.



Charles Whissell
Directeur général